

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 1 heure à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 7 OCTOBRE.

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Les fabricants de superphosphates ont adressé il y a déjà quelques jours au ministre de l'Agriculture leur réponse à la demande que celui-ci leur avait adressée, et que nous avons reproduite suivant le communiqué officiel du Ministère.

Nous croyons que le Ministère a gardé jusqu'ici pour lui cette réponse qui ne doit guère le satisfaire probablement.

Les fabricants, loin de consentir à une diminution de prix, seraient, nous a-t-on assuré, bien plutôt disposés à entrevoir une majoration due à l'augmentation de leurs frais de toutes sortes. Ils citent un assez grand nombre d'usines ayant déjà cessé leur fabrication ou sur le point de le faire. Les usines du centre sont principalement atteintes par l'élévation de leurs prix de revient qui ne sont pas en rapport avec les prix de vente actuels.

Le Ministère aura beau insister, il ne pourra obtenir des industriels que ceux-ci s'aventurent à perdre des sommes considérables en reprenant leur fabrication ou en la continuant à perte. Seul l'Etat peut entreprendre une semblable opération. Les contribuables sont là pour payer.

SULFATE D'AMMONIAQUE

Par suite de la hausse de la livre anglaise et de la rareté du produit, les cours du sulfate d'ammoniaque ont monté depuis quelques jours et la quantité qui nous était réservée étant déjà épuisée, nous avons relevé le prix à 110 fr. depuis le 13 courant, toutes nos conditions habituelles.

PAIEMENT DES FACTURES AU SYNDICAT

Est-ce le résultat des gros travaux agricoles annuels, ou au contraire le départ pour les vacances au bord de la mer ou ailleurs ? Nous constatons un certain retard dans le règlement des factures payables au Syndicat. Nous rappelons à nos adhérents que ces factures doivent toujours être payées au comptant, soit directement à notre caisse, soit au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, Nantes.

Nous ne faisons jamais de traites pour ces encaissements.

Amblets et Courroies d'attelage pour jougs à bœufs FABRICATION SPECIALE

(Voir les modèles dans nos bureaux. Nous demander les prix par correspondance).

CRESYL-HENRY

Nous sommes à même de livrer le Crésyl Henry, pour désinfections et lavages des écuries, étables, etc., au prix de 4 fr. 50 le bidon d'un kilogramme pris dans nos bureaux.

LA FERME-ÉCOLE DE LA VILLE DE NANTES

Centre de rééducation agricole pour blessés de guerre, procure : régisseurs, chefs de culture, jardiniers, gardes-particuliers, secrétaires-comptables, etc., possédant de solides connaissances théoriques et pratiques.

S'adresser à M. Chastand, ingénieur agronome, directeur, Château-Thébaud (Loire-Inférieure.)

A VENDRE

dans les bureaux du Syndicat :

Poudre Saint-Eloi remplaçant le chauffage des semences.

Le paquet pour 1 hectolitre de grains 0 fr. 80.

Prix des orges et des seigles de Bretagne

Orges de pays..... 63 fr.
Seigles de Bretagne..... 56 fr.
Les 100 k. sur wagon ou magasin Nantes

Renseignements du Ministère de l'Agriculture

Loire-Inférieure. — Les déchaumages et labours préparatoires aux ensemencements d'automne sont faits dans d'excellentes conditions grâce à l'humidité du sol qui est des plus propices à l'exécution de ces travaux. Les betteraves, choux et maïs fourragers ont une belle venue et assureront l'alimentation du bétail au fur et à mesure des besoins. La maturité du raisin est de plus en plus accentuée dans les cépages précoces, tels que les muscadets qui sont généralement exempts de maladie ; l'état de la vendange est moins satisfaisant dans les cépages tardifs, tels que les gros-plants. Les pommes et poires à cidre sont d'une belle venue.

Sucrage des vendanges

La maturation qui se fait si difficilement dans le vignoble, incite les vignerons à envisager l'opportunité du sucrage. Nous croyons devoir reproduire les parties essentielles de la loi et des règlements qui régissent la matière, ainsi que les conditions et prix de vente des sucres employés au sucrage.

Extrait de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 :

Quiconque voudra ajouter du sucre à la

vendange est tenu d'en faire la déclaration, trois jours au moins à l'avance, à la recette buraliste des contributions indirectes. La quantité de sucre ajoutée ne pourra être supérieure à 10 kilos par 3 hectolitres de vendange.

Quiconque voudra se livrer à la fabrication du vin de sucre pour sa consommation familiale est tenu d'en faire la déclaration dans le même délai. La quantité de sucre employée ne pourra pas être supérieure à 40 kilos par membre de la famille et par domestique attaché à la personne ; et à 40 kilos par 3 hectolitres de vendanges récoltées.

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU SUCRE AU SUCRAGE DES VENDANGES ET A LA FABRICATION DU VIN DE SUCRE.

Les déclarations prescrites par les premier et deuxième paragraphes de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 doivent être faites par écrit à la recette buraliste de la circonscription de laquelle se trouve le lieu où le sucrage sera effectué, et elles doivent être libellées conformément aux modèles qui en seront donnés par l'administration des Contributions indirectes.

L'autorité municipale certifie les déclarations concernant :

1° La superficie des terrains plantés en vignes exploitées dans la commune par le déclarant ;

2° La quantité approximative de raisins vendangés sur ces vignes pour la récolte faisant l'objet de la déclaration ;

3° Le nombre des membres de la famille du déclarant habitant d'une façon permanente avec lui ;

4° Le nombre des domestiques nourris par le déclarant et attachés à sa personne.

Les opérations de sucrage ont lieu sous le contrôle et la surveillance de l'administration, toutefois, si les employés n'interviennent pas au jour et à l'heure indiqués par les déclarants, il y est valablement procédé en leur absence.

Le sucre sera fourni à Nantes, à raison de 250 fr. les 100 kilos, sur wagon ou en magasin. Il y a lieu de produire une copie conforme de la déclaration ci-dessus pour obtenir la livraison.

Un acquit est nécessaire pour les quantités supérieures à 25 kilos.

Un droit supplémentaire de 40 fr. par 100 kilos doit être versé au bureau des Contributions indirectes de la localité où doit être déposé l'acquit à l'arrivée du sucre.

MATÉRIEL DE COUCHAGE pour le personnel des vendanges

INSTRUCTION SUR LE SERVICE DU COUCHAGE

Prêt de matériel de couchage à des parties prenantes étrangères à l'armée :

Art. 41. — Les corps de troupe peuvent être autorisés à prêter momentanément leur matériel de couchage disponible à des parties prenantes étrangères à l'armée.

Le soin d'apprécier l'opportunité de ces prêts et de les autoriser est réservé, dans

tous les cas, au commandant de Corps d'Armée à qui les demandes doivent parvenir par l'intermédiaire et avec l'avis de l'autorité préfectorale. Les frais d'emballage et de transport ainsi que les pertes, dégradations, réparations et, s'il y a lieu, désinfection, sont à la charge des emprunteurs.

Pour être susceptible d'être admise, toute demande doit être nécessairement accompagnée d'une pièce comportant l'une des garanties suivantes :

1° Engagement du maire, agissant après délibération conforme du Conseil municipal de rembourser intégralement aux corps de troupe le montant des frais résultant du prêt, que le matériel soit prêté à cette municipalité directement ou à des tiers dont elle se porte garante ;

2° Engagement, si la demande n'est pas formulée au nom d'une municipalité, de déposer à titre de cautionnement dans la caisse du corps avant la livraison du matériel, une somme représentant le vingtième de sa valeur décomptée aux prix du classement neuf, et engagement de supporter les frais indiqués ci-dessus.

La location est effectuée aux prix du tarif n° 2 ; le montant des pertes est décomptée aux prix de la nomenclature, les manutentions et réparations aux prix des marchés en cours ou, à défaut, à prix débattu.

Prêt de matériel de couchage de l'Etat à des municipalités ou à des particuliers :

Art. 63. — Les prêts de matériel de couchage disponible à des parties prenantes étrangères à l'armée peuvent être autorisés, dans les conditions prévues à l'article 41 lorsqu'il ne doit en résulter aucune gêne pour le service.

Toute demande doit être accompagnée d'un engagement de rembourser à l'Etat les frais de location et les dépenses accessoires (emballages, transport, manutentions, pertes, dégradations et désinfection, s'il y a lieu) et en outre, si la demande n'est pas formulée par une municipalité, de l'engagement de déposer à titre de cautionnement dans une caisse publique, avant la délivrance du matériel une somme représentant le vingtième de sa valeur décomptée aux prix du classement neuf.

Les lits auxiliaires délivrés ne sont pas garnis de paille.

Le décompte des prix de location, des manutentions nécessaires, des pertes ou des dégradations est effectué comme il est dit à l'article 41.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à des prêts prolongés faits à d'autres ministères.

Pour extrait conforme,
Le Sous-Intendant militaire.

PRIX DE LOCATION PAR QUINZAINE DU MATÉRIEL DE COUCHAGE DES LITS MILITAIRES (FOURNITURE AUXILIAIRE).

Sacs de couchage (avec loyer fixe)...	0.23
Grandes couvertures.....	0.40
Matelas garni.....	0.69
Traversin garni.....	0.15
Isolateur (avec ou sans support) gratuit	

Pertes ou détériorations imputables à la partie prenante.

Matériel à prendre et à rendre au Magasin Central, rue des Rochettes, à Nantes.

Demandes à faire par l'intéressé, avec apostille du Syndicat, ou demandes à faire par la Municipalité de la résidence du demandeur, à la Sous-Intendance (Camping), caserne Cambonne.

Dans le premier cas, versement par l'intéressé d'un cautionnement représentant le 1/20^e de la valeur de la fourniture.

Dans le second cas, engagement par la Municipalité de payer les pertes ou détériorations.

LES VIANDES FRIGORIFIÉES

Quand l'ingénieur français Charles Tellier fit, en 1873, sa communication à l'Académie des Sciences sur la possibilité de préserver la viande de toute décomposition par un froid sec voisin de zéro, personne sans doute ne prévoyait les conséquences incalculables que cette découverte allait avoir dans un avenir peu éloigné. Beaucoup d'allégations plus ou moins fantaisistes ayant été produites sur cette question des viandes frigorifiées, il n'est peut-être pas inutile d'apporter quelques précisions.

Les viandes frigorifiées sont conservées par deux procédés distincts, la réfrigération et la congélation. Elles sont dites réfrigérées quand, soumises à une température sensiblement constante voisine de un degré centigrade, elles ne subissent aucune congélation et conservent l'aspect de la viande fraîche. On les appelle congelées lorsqu'elles sont placées aussitôt après l'abatage dans des chambres froides, où la température est abaissée progressivement jusqu'à douze degrés au-dessous de zéro. La viande est alors transformée dans toute sa masse en un bloc solide.

Il existe des usines frigorifiques en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Madagascar, dans l'Afrique du Sud, à Dakar, aux Etats-Unis, au Canada et dans le Venezuela. Mais les pays dont la production est la plus élevée sont l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil.

L'Argentine, pays encore insuffisamment peuplé et cultivé, a cinq fois la superficie de la France. Le troupeau argentin a été évalué, en 1921, à 27 millions de têtes pour l'espèce bovine et à 50 millions pour l'espèce ovine. Les races indigènes ont été améliorées par des importations de reproducteurs appartenant aux meilleures races d'Europe, surtout aux races anglaises, sans exclure toutefois nos races françaises, normande, charollaise, flamande, limousine. En 1920, un taureau normand, *Double*, a été vendu, à Buenos-Ayres, 6.000 piastres et, l'année dernière, un autre taureau de même race, *Cornelle*, a atteint 12.000 piastres.

L'Argentine dispose pour l'exportation d'un excédent de viande très important. Elle possède dix abattoirs frigorifiques pouvant traiter chaque jour onze mille bœufs et vingt-cinq mille moutons.

L'Uruguay a un troupeau évalué, en 1921, à neuf millions de bovins et douze millions d'ovins. Quatre usines, dont la plus importante est l'établissement Liebig, peuvent abattre et traiter journellement trois mille bœufs et neuf mille moutons.

Le Brésil, pays immense qui a quinze fois la superficie de la France, est beaucoup moins avancé que l'Argentine au point de vue élevage. Son troupeau bovin était évalué l'année dernière à trente millions de têtes, mais sur ce nombre, douze millions seulement appartiennent à des races améliorées et sont propres à la frigorification. Le Brésil compte neuf usines frigorifiques pouvant abattre six mille bœufs par jour.

C'est l'Angleterre qui a le monopole presque exclusif du trafic des viandes frigorifiées. Elle possède 280 vapeurs spécialement aménagés pour le transport de ces viandes et elle en a en construction 35 autres, ce qui portera sa flotte frigorifique à 315 unités, d'une capacité totale de 600.000 tonnes.

La consommation de viande frigorifiée de l'Angleterre s'est élevée, en 1921, à 917.000 tonnes, ce qui représente à peu près la moitié de sa consommation, l'autre moitié étant fournie par l'élevage anglais.

Quelle est, en ce qui concerne les viandes, la situation de la France? Notre troupeau bovin était évalué, en 1913, à environ quinze millions de têtes. Il suffisait à assurer les besoins de la consommation; nous étions même en mesure d'exporter. Aussi notre industrie s'était-elle à peu près complètement désintéressée des viandes frigorifiées. La guerre nous a obligés à modifier nos vues à ce sujet.

En effet, il apparut clairement, au bout de six mois de guerre, que le troupeau français était menacé d'une destruction complète par les réquisitions pour les besoins de l'armée. Ce désastre fut évité parce que l'Angleterre, cont les intérêts étaient alors liés aux nôtres, consentit à nous fournir des quantités importantes de viandes frigorifiées, en 1915 : 222.000 tonnes, en 1916 : 216.000, en 1917 : 179.000, en 1918 : 230.000, en 1919 : 255.000, en 1920 : 143.000, en 1921 : 62.000 tonnes. Notre cheptel a subi, du fait de la guerre, une réduction évaluée à 33 pour cent. Sa reconstitution est en bonne voie. Mais il est clair que nous ne pouvons plus nous désintéresser de la question des viandes frigorifiées sans compromettre gravement notre sécurité et la défense nationale.

Au cas d'un appel sous les drapeaux de deux millions d'hommes portant l'effectif de nos armées à 2.500.000 hommes, on a calculé qu'il faudrait mille tonnes de viande par jour. On estime d'autre part qu'il n'est pas possible de demander au troupeau français plus de deux cents tonnes par jour. Il nous faudrait donc importer huit cent tonnes. Or, nous n'avons que dix-neuf vapeurs frigorifiques pouvant transporter de la Plata ou de Madagascar en France de 370 à 380 tonnes par jour. Il en résulte que nous serions encore obligés de recourir au transport sous pavillon anglais dans une forte proportion.

Enfin, il y a lieu de noter que nos entrepôts frigorifiques n'ont pas une capacité totale supérieure à 56.000 tonnes, chiffre insuffisant pour assurer un approvisionnement régulier des armées en cas de mobilisation. Seuls, nos wagons isothermes ou frigorifiques actuellement en service sur les divers réseaux pourraient satisfaire aux besoins; ils sont au nombre de 2.400.

Il y a là une situation qui s'impose aux réflexions de ceux qui ont la charge et la responsabilité des grands intérêts du pays. Il importe que nous soyons en mesure de pourvoir, le cas échéant, aux nécessités de la défense nationale sans vouer notre cheptel à la destruction.

Jules DAVOST.

(Action Française du dimanche.)

Amélioration du régime alimentaire DU BÉTAIL (1)

(Suite)

Ainsi entendu, l'alimentation rationnelle est soumise à deux ordres de conditions :

1° Des conditions physiologiques qui font connaître l'animal et ses produits ;
2° Des conditions économiques ayant surtout pour objet la connaissance.

Je serai bref à leur sujet :

Du point de vue zootechnique, les animaux domestiques sont des machines dans la forte acception du mot. Des machines, au même titre que les appareils de nos usines qui, brûlant une certaine quantité de combustible, d'une certaine nature et d'une certaine valeur, donnent des services et des produits en quantité et de qualité variables. Mais, et c'est là une propriété extrêmement intéressante au point de vue des applications possibles, la machine vivante est d'une nature très spéciale, autrement compliquée et infiniment plus délicate que la machine industrielle.

Elle se construit elle-même, répare ses tissus, porte en elle-même les conditions de son fonctionnement, charge directement son potentiel qu'elle travaille et répare elle-même spécialement pour chacun de ses besoins et, enfin, dépense constamment, même quand elle ne produit aucun travail.

D'autre part, d'une nature infiniment plus puissante et plus souple que les machines industrielles qui ne peuvent brû-

ler que du bois, du charbon ou du pétrole, soit un carburant d'espèce déterminée pour chaque type, la machine vivante a ce gros avantage : d'abord, de pouvoir s'alimenter de façon très différente avec toutes sortes de matières nutritives empruntées aux trois règnes de la nature, ce qui étend considérablement le champ de ses opérations tout en élargissant beaucoup les possibilités économiques de l'homme ; ensuite, de pouvoir se modifier et de transformer ses organes pour une adaptation plus étroite ou une action plus économique de ses moyens de production.

Nous sommes donc tout puissants au regard de l'animal-machine, pouvant à notre gré, lui choisir et lui mesurer sa ration, la modifier, la compléter au besoin, de façon à ce qu'elle corresponde à une production plus abondante ou meilleure. Nous pouvons aussi, par l'alimentation, agir sur l'animal et toujours à notre gré, diriger sa construction, pousser son développement, modifier ses organes et sa conformation, changer sa production, exalter ou diminuer son fonctionnement et, par conséquent, augmenter ou améliorer son rendement.

C'est à la seule condition d'appliquer les règles suivantes qui toutes se rapportent à deux lois : la loi d'adaptation et la loi de rythme :

1° *Agir surtout sur les organismes très jeunes*, sitôt après leur naissance et pendant toute la période de leur développement. Il faut, en effet, battre le fer quand il est chaud, c'est-à-dire mettre à profit la très grande malléabilité des jeunes organismes qui, d'une impressionnabilité plus grande, enregistrent mieux et plus sûrement l'action du régime ;

2° *Nourrir abondamment*. L'alimentation intensive, plus que suffisante pour couvrir les besoins ordinaires de la vie, est la cause première des modifications recherchées en matière d'amélioration : elle entraîne le tube digestif qui, par l'effet des excitations répétées développe sa surface, augmente ses sécrétions, fonctionne de mieux en mieux, digère de plus en plus et peut, dans un temps donné, absorber une plus grande quantité de nourriture en tirant un meilleur parti des aliments ingérés ; secondairement, la nutrition et l'assimilation deviennent plus actives, la vie tout entière se fait plus intense, l'organisme est poussé à grand pas vers son complet achèvement ou une productivité plus parfaite ;

3° *Donner des aliments appropriés aux besoins des animaux* : Il ne suffit pas de nourrir abondamment ; encore faut-il nourrir convenablement, c'est-à-dire donner des aliments qui correspondent à l'organisation des animaux et aux produits industriels qu'on leur demande.

Or, l'organisation varie non seulement avec les espèces, mais encore avec l'âge et les besoins tout différents aux phases successives de la vie.

Le tube digestif d'abord incomplet ou imparfait, se développe et prépare ses moyens d'action au cours de la jeunesse et pendant toute l'adolescence ; il n'est complètement achevé qu'après trois ou quatre ans chez nos grandes espèces. Il faut donc, pour un régime constamment approprié, une nourriture qui diffère de mois en mois pendant toute la période du développement. D'où, la nécessité soit dit en passant, de ne pas accepter la notion de l'aliment unique ou exclusif en matière de rationnement. Il faut des substances alimentaires nombreuses et variées pour permettre le balancement nécessaire dans la constitution des rations bien adaptées. Le lait, indispensable au début, fait place à l'herbe qui, toujours utile, doit à son tour en mûrissant et se desséchant, appeler les mélanges fourragers aqueux, mouillés ou spécialement préparés pour une facile utilisation, lesquels à leur tour prépareront l'usage prochain des aliments concentrés, demi-concentrés et grossiers.

Dans tous les cas, et parce que les transformations organiques sont lentes et régulières, les changements de régime doivent toujours se faire très lentement et très régulièrement avec application des deux grandes lois biologiques du rythme et de la graduation ;

4° *Pratiquer l'alimentation intensive, continue et régulière*, c'est-à-dire nourrir toujours au maximum, sans amoindrissement ni arrêt, supprimer les alternatives saisonnières de disette ou d'abondance, si préjudiciables au développement normal

des animaux, uniformiser dans la mesure du possible les alimentations de printemps et d'été, d'automne et d'hiver et, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, préparer longuement les changements de régime ;

5° *Apporter de la régularité dans le régime et surtout beaucoup de régularité et de propreté dans la distribution des aliments ou des boissons*. Les à-coups et les heurts dans la composition des rations agissent comme les temps d'arrêt et les poids morts dans les appareils ordinaires : ils diminuent le rendement ; au contraire, la régularité dans les repas prévient l'agitation des jeunes sujets excités par la faim : elle est cause d'économie.

Quant à la propreté, elle stimule ou conserve l'appétit des animaux qui consomment plus aisément de plus grandes quantités de fourrages.

Les résultats de cette technique sont doubles :

D'une part, l'alimentation rationnelle confère aux animaux qui en subissent les effets des qualités acquises très précieuses : l'accroissement de la puissance digestive, l'augmentation de la masse, la précocité, la correction des formes et l'augmentation du rendement, c'est-à-dire l'amélioration à tous égards.

D'autre part, et visant les spéculations zootechniques, elle est tout à la fois hygiénique, progressive et économique.

Hygiénique. — L'alimentation mesure son action ou ses effets sur les besoins ou la puissance digestive des animaux : elle leur est donc favorable. Elle est même capable d'une influence bienfaisante, voire thérapeutique, dans le changement de régime par exemple.

Progressive. — L'utilisation raisonnée des denrées fourragères de toutes sortes dont elle est cause et conséquence, entraîne nécessairement une économie d'aliments et, partant, la possibilité pour une même exploitation, par extension pour un pays, d'entretenir un plus fort poids d'animaux.

Economique. — Elle permet d'obtenir une diminution du prix de la ration ou son appropriation meilleure en vue d'un rendement plus avantageux : dans tous les cas, il y a un abaissement du prix de revient des utilités produites et, par conséquent, accroissement du bénéfice.

En résumé, Messieurs, si les méthodes d'alimentation rationnelle se propageaient, si elles étaient appliquées par les populations agricoles, elles auraient pour résultat une grande amélioration de la production zootechnique se traduisant à la fois par des économies et un accroissement du bétail, deux facteurs nécessaires au relèvement économique du pays.

COMMENT LA REALISER ? CE QU'IL FAUT FAIRE ?

Le problème a deux aspects :

1° Etant donné un pays avec ses espèces animales connues, trouver les aliments qui lui conviennent le mieux, choisir et utiliser ceux qui assurent le mieux l'accroissement et la régénération des éléments de leur organisme ou permettent un rendement maximum ;

2° Des aliments étant donnés, chercher l'animal qui les utilisant le mieux en tirera tout le parti possible.

Dans les deux cas, il s'agit d'établir une balance entre la production demandée aux animaux et les aliments ou les soins qui leur sont donnés, c'est-à-dire entre les pertes et les profits de la machine animale. Il faut donc assurer une alimentation totale suffisante, choisir les aliments d'après l'organisation, et régler la ration sur la faculté digestive de l'animal auquel elle est destinée.

La mauvaise appropriation ou le déficit alimentaire sont dangereux pour l'animal et ruineux pour le propriétaire. Mais l'excès de nourriture peut aussi entraîner une perte de matière première et avoir une influence sur la santé en même temps qu'elle constitue un déficit pour l'exploitation (maladie du lundi ; substitution du tourteau de coton au tourteau de lin, etc.)

On ne compte pas ! Il faut calculer les disponibilités fourragères et peser les rations.

Beaucoup de denrées se perdent. Il faut les utiliser et par une préparation judicieuse les rendre même acceptables et plus productives.

Le sevrage est mal fait. Il faut le réformer.

On n'a pas assez de soin à l'égard des

(1) Rapport au Congrès agricole de Toulouse.

jeunes reproducteurs. Il faut leur réserver, avec le meilleur coin dans l'étable, les fourrages les plus tendres et les plus riches !

Enfin, dans le but d'appropriier les aliments usuels à l'organisation de nos animaux de rente, il faut composer et préparer les rations de manière qu'elles puissent produire leur maximum d'effet, par division, mouillage, mélange ou cuisson puis, les distribuer en repas moins copieux et plus nombreux de façon à éviter la surcharge des organes digestifs et les accidents divers qui en sont la conséquence.

Le hachage des foin et des pailles, le concassage de l'avoine, l'égrenage des grains et la mouture des grains et des tourteaux préviennent les effets d'une mastication incomplète et assurent une plus parfaite assimilation de la ration, en même temps qu'elles permettent d'économiser sur les dépenses physiologiques improductives de l'animal.

Il ne faut pour cela que quelques instruments dont les prix pour si élevés qu'ils soient, restent toujours fort au-dessous de l'économie qu'ils procurent.

Le mouillage des aliments, outre qu'il fixe les parcelles des fourrages trop facilement détachables par le souffle ou les mouvements de l'animal, a pour avantage de favoriser les différents actes de l'action digestive : la mastication, l'insalivation, l'ingestion dans l'estomac, la digestion et la nutrition. C'est le meilleur moyen de ramener les fourrages trop durs, trop vieux ou trop secs à leur état de fraîcheur primitive, c'est-à-dire tels, qu'étant plus près des conditions ordinaires, ils sont mieux acceptés des animaux et conviennent davantage à leurs besoins. Il n'en coûte qu'un peu de peine pour le réaliser.

L'usage de la cuisson des substances alimentaires pratiqué en petit, surtout en hiver, en utilisant le « chauffage » ordinaire, rendrait de grands services dans toutes nos fermes, et ajouterait passablement au rendement fourrager par une meilleure assimilabilité des aliments de bonne qualité et une plus parfaite utilisation des fourrages de qualité inférieure.

J. GIRARD,

Professeur de Zootechnie

à l'École nationale vétérinaire de Toulouse.
(A suivre).

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

BLES. — Pendant toute la semaine, les battages ont été partout très actifs, et l'on a pu de la sorte constituer dans les fermes des stocks d'une certaine importance. Les expéditions sur les minoteries ont été copieuses et les offres se sont améliorées ; elles permettent enfin d'engager des contrats dont l'exécution assurera pour une plus ou moins longue période l'approvisionnement des usines. Les pronostics sur la médiocrité des rendements sont généralement confirmés ; dans les milieux officiels, où se mêlent si facilement l'optimisme et le pessimisme, on parle d'une diminution sur l'année dernière de 30 à 33 o/o. Si elle était réelle, ce serait une sorte de désastre, puisque ce n'est pas une quinzaine de millions de quintaux que nous aurions à importer pendant la campagne de 1922-1923, mais bien une trentaine de millions. Nous n'avons pas les éléments suffisants pour fixer un chiffre approximatif ; nous estimons cependant que les résultats seront un peu meilleurs que ceux dont on nous parle ; une récolte d'environ soixante-quinze millions de quintaux est probable. De toute façon, l'importation représentera approximativement le quart de notre approvisionnement ordinaire.

(Du Bulletin des Halles.)

Les cours sont plutôt à la baisse, et en général dans l'Ouest ils sont tombés au-dessous de 74 fr. La qualité étant très variable, nous relevons des cotes assez différentes sur les divers marchés. La minoterie locale ayant reçu des blés étrangers s'est retirée du marché pendant plusieurs jours — désirant ne recevoir que des blés parfaitement secs et propres. Les récoltants se décident en maints endroits à passer leurs blés au trieur, ce qui leur permet de présenter des échantillons répon-

dant au type de marchandise saine, loyale et marchande, et de garder pour le service et l'alimentation des bestiaux de la ferme, les grains étrangers tels que le jersey excellent pour l'engraissement des animaux après mouture.

Par ailleurs la minoterie accepte aussi des blés ne présentant comme défaut qu'une proportion anormale de jersey. Elle réfactionne la quantité reconnue après le triage et tient compte de la valeur de la graine évaluée à environ 25 francs les cent kilogrammes, prix auquel on trouve des acquéreurs.

Les évaluations du Ministère et des journaux agricoles n'ont pas encore paru, mais elles ne sauraient tarder à être publiées, les battages étant suffisamment avancés et même terminés dans plusieurs régions.

VINS

La récolte des muscadets est reculée de quelques jours encore en raison de la température anormale que nous subissons. Nous venons cependant d'avoir cette semaine une succession de pluies assez froides qui pourraient bien hâter la maturation, mais aussi provoquer la pourriture. Les apparences sont toujours belles et si nous pouvions avoir quelques journées bien ensoleillées la qualité de la récolte en serait grandement améliorée, mais le soleil ne paraît guère souvent.

La situation des gros-plants paraît plus compromise. La véraison a peine à se manifester et n'avance pas. Quand pourra-t-on vendanger ? Le black-rot et le rot-brun se développent à peu près partout dans ce cépage, réputé pourtant beaucoup plus résistant que le muscadet.

Certains clos sont particulièrement touchés et la perte est considérable déjà alors que plusieurs semaines nous séparent encore de la cueillette.

La récolte sera donc très diminuée. Les craintes que l'on avait de manquer de fûts, commencent à se calmer. La plupart des besoins sont remplis et il y a des offres suffisantes en tout cas pour alimenter les demandes.

La question de la main-d'œuvre semble aussi elle réglée. L'office régional de placement gratuit et les démarches personnelles des intéressés ont provoqué des offres de femmes et d'hommes de tous côtés. Le Finistère et le Morbihan, la Vendée, nous enverront du personnel. Enfin sur place le chômage de bien des usines et chantiers nous permettra de disposer d'une main d'œuvre locale très précieuse.

La cueillette coûtera cher, parce qu'il faudra nourrir et coucher tous ces étrangers au pays. Nous publions ci-dessus les renseignements que nous nous sommes procurés pour la recherche du matériel de couchage nécessaire et qui nous ont permis d'assurer celui-ci à plusieurs syndicats, et à bon compte.

Nous sommes à la disposition de chacun pour tous renseignements utiles.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations
et à titre de renseignement
Nantes, le 15 septembre 1922.

GRAINS ET FARINES

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1922	74 à 60	
Seigle	»	50 à 00	
Avoine	»	65 à 68	
Orge	»	58 à 60	
Sarrasin	»	00 à 00	
Son	»	36 à 38	
Fèves	»	00 à 00	
Farine	100 à 00	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	100 » à 115 »
Paille, — — — — —	60 » à 65 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille, — — — — —	80 » à 85 »

VINS (prix nominaux)

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	560 à 600
Muscadet, 2 ^e choix, nu 1921...	500 à 550
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921...	280 à 320
Gros-plant, 2 ^e choix, nu 1921	240 à 250

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 14 septembre 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Œufs	1.734	1.500	3.72	2.97	2.10
Vaches	1.016	900	3.60	2.50	1.85
Taureaux	205	200	2.65	2.20	1.85
Veaux	1.326	1.250	4.26	3.72	2.80
Moutons	8.457	8.000	5.83	4.00	3.35
Porcs	2.588	2.588	5.40	5.19	5.00

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 75 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile	203 »
Blanc 64 % d'huile	186 »
Bleu pâle	172 »

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité supérieure, blancs, 72 % d'huile :	
En barres	202 fr. les 100 kilos
En morceaux	204 »

HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure	70 00

L'estagnon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail
pouvant être fournis
par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Manioc en farine pour veaux (sacs de 75 k.)	manque
Riz Saïgon importation n° 2	83 »
Brisures de riz 1 et 2	76 »
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos)	64 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	52 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	52 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blancs	78 »
Arachides Rufisque courant	74 »
Coprah en pains	64 »
En sacs de 75 et de 100 kilos, wagon Nantes en magasin par toutes quantités	

Arachides Coromandel, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay, les 100 kilos	57 50
Palmistes, en sacs de 50 kilos, sur wagon Chantenay, les 100 kilos.	48 »
Majoration de 3 fr. pour livraison Nantes	

Tourteau de maïs broyé	68 »
Manioc en cossettes	67 »
Manioc en farine	69 »
Farine grasse de maïs PRIMA	74 »
Maïs blanc du Tonkin	manque

Granulé condensé pour volailles	60 »
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou	
Poudre d'os alimentaire	57 »
Farine d'os alimentaire	62 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou	
Aliment mélassé l' « Intensif »	43 »
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos	
Son mélassé	60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay	

Mélasce Say, manque temporairement.	
Son mélassé Say	58 »
Paille Say	43 »
Les 100 kilos logés en sacs de 75 et de 50 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.	

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

*De Dion
Bouton*

LOIRE-INFÉRIEURE

AUBRON, à Nantes ; DEBRAY & LEGÉ, rue St-Jacques, Nantes ; BONNEAU, à St-Sébastien-lès-Nantes ; HUCHET, à Vertou ; GOBIN, à Château-Thébaud ; CORMERAIS, à Rezé ; LAILLÉ, à La Chapelle-des-Marais ; HERY, à Guérande ; VIAUD, au Poulignen ; GROLOT, à St-Nazaire ; OUAIRY, à St-Gildas-des-Bois ; BIDEZ, à Héric ; PAGEAU, à Mauves-sur-Loire ; BRAUD, à St-Julien-de-Concelles ; LEMAITRE, à Carquefou ; LOYEN, à Blain ; LAUNAY, à St-Colombin ; LAILLÉ, à Legé ; HAMON, à Pornic ; MORICEAU, à St-Père-en-Retz ; PERRAUD, à Corsept ; DANIEL jeune, à Vne ; GUITTENY, à St-Hilaire-de-Chaléons ; BAILLEUX, à Machecoul ; DAVID, à Ancenis ; HUBERT, à Varades ; MARCHAND & GUIHAIRE, à St-Nicolas-de-Redon ; FAITFEU, à Beslé ; MACE, à Rougé ; FAUCHEUX, à Châteaubriant ; FOURNY, à Joué-sur-Erdre ; RACINE, à Nort-sur-Erdre ; CHESNEAU, à Sucé ; MOISAN, à Pontchâteau ; DUBOURG, à Nozay ; POUPART, à Clisson ; RAIMBAULT, à Issé ; RENAUD, à St-Etienne-de-Montluc.

JARDINIERS !
AGRICULTEURS !

Assurez-vous contre la Grêle

Un Cyclone de Grêle qui dure un instant peut anéantir Serres et Châssis, Fruits et Récoltes.

Assurez-vous contre la Grêle

à la
C^{te} d'Assurances Générales
CONTRE LES ACCIDENTS

L. Feildel & H. Devorsine

1, Rue Affre — NANTES

GUANO

de Poissons Jodet-Angibaud

Engrais organiques

Résultats merveilleux pour la Vigne

43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes

Passez Commandes :

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

ENTREPRENEURS
ET SYNDICATS DE BATTAGE

Vous trouverez tous renseignements utiles pour Tracteurs, Locomobiles, Batteuses, chez R. NEPVEU, Ville-aux-Roses, 15, Nantes

G^{de} PHARMACIE DE PARIS

Place Royale — NANTES — Rue d'Orléans

PHARMACIE D'ORDONNANCES — LA PLUS VASTE DE PROVINCE

OFFRES ET DEMANDES

OFFRES

74. — A affermer pour le 11 novembre 1923, une borderie de 6 hectares 1/2, sise à l'Estunière, commune de Saint-Père-en-Retz.

75. — A vendre : 1° un pressoir à cage monté sur roues, pouvant faire de 5 à 6 barriques, parfait état ; 2° 12 barriques muscadet 1919, très bonne qualité.

76. — A vendre : 1° chienne Basset de Bretagne, tricolore, 26 mois, un peu dressée ; 2° chienne Setter-Laverack, 9 mois, non dressée, mais rapportant bien ; 3° 2.000 kilos seigle semence, 56 fr. les 100 kilos départ Savenay.

77. — A vendre, fort basset, jambes torses, poil dur, 0 m. 35, 3 ans 1/2, chasse aussi bien seul qu'en bande, garanti de tous vices, à l'essai, prix à débattre.

78. — A vendre : 1° Ecremeuse suédoise « Armoric », 120 litres à l'heure ; 2° une baratte mécanique (état neuf).

79. — A vendre : Petite chienne d'arrêt, 2 ans, brack, arrêt et rapport parfaits.

DEMANDES

85. — On demande ménage avec enfants en âge de garder bestiaux. Le mari jardinier-maraîcher, femme pour tenir chenil et soigner chiens.

86. — On demande ménage pour exploiter à moitié fruits, propriété de 3 hectares, située à Pont-Rousseau. Culture maraîchère, prés, vignes, arbres fruitiers ; 2 vaches ; 1 cheval et outillage complet.

87. — On demande ménage sérieux pour porcherie aux environs de Nantes.

88. — On demande ménage avec enfants de préférence pour exploiter propriété de 12 hectares à moitié ou à prix d'argent près la Baule. Mari pour culture maraîchère et grosse culture, femme pour soigner les vaches.

89. — On demande ménage pour exploiter borderie.

90. — On demande ménage, mari aide-jardinier toutes mains, femme basse-cour.

91. — Jeune ménage sans enfants, demande place, le mari toutes cultures, la femme basse-cour.

92. — Ménage demande place, le mari jardinier, la femme basse-cour.

93. — On demande un ou deux ménages pour exploiter 2 fermes de 24 à 28 hectares chacune, situées dans la Dordogne.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 56 » »
 Chaux menue, ou cendre de chaux. 25 » »
 Chaux agricole, mélangée..... 50 » »
 Les 1.000 kilos sur wagon départ
 Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos,
 Pureté : 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.
 55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.
 Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

FAITES
 VOS
 ACHATS

AU BON MARCHÉ
 CHEZ
BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES
 BONNETERIE, CHEMISERIE
 LINGERIE

CONFECTIONS pour HOMMES
 pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

ENGRAIS SPÉCIAUX

Morticulture -> Cultures Maraichères
 Pépiniéristes -> Arbres Fruitiers

INSECTICIDES
 DE TOUTE NATURE
 et fabriqués spécialement pour les différentes espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES
 DÉSINFECTION DU SOL

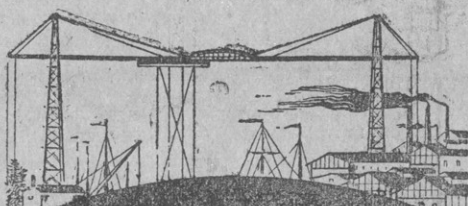
DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

Joseph CROUAN

Place des Petits Murs -> NANTES (L.-I.)

Téléphone 22.67

POUR VOS GRILLES
 & PORTES EN FER
 Poulailleurs, Volières,
 EMPLOYEZ



MEPMEX

PEINTURE
 - D'ACIER -

Anti-rouille puissant
 préserve les métaux
 de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A
 PAUL MARTINETTY -> NANTES

Élévateurs d'Eau Chaine Hélice

BESSONNET-FAVRE - Châtelleraut

Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.

Toutes profondeurs

Remplace avantageusement les pompes

PORTZAMPARC & RENAUME

1, Rue d'Alger, NANTES - Tél. 23.58

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs d'immeubles amortissables à long terme avec facilités de remboursements anticipés. Direction départementale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

CORDERIE -> FICELLERIE
 Toiles - Sacs - Bâches

H. Bigeard

18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Traits Longes, Guides, Câbles
 Câbles métallique, Tuyaux toile, Lienses

LA CHARRUE
 LIANCOURT
 BAJAC



est la plus SOLIDE et la plus PERFECTIONNÉE
 Demander le Catalogue général à LIANCOURT

La Bicyclette **LACSAP** SUR Pneus **RUSSEL**

est la Marque des Champions
 Le Rêve de tous les Cyclistes

GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX -> BAISSÉ DE PRIX

Machines Agricoles et Industrielles

Ses Locomobiles

Ses Batteuses

Ses Egreneuses

Dépositaires des Etablissm. DOUGE, de Besançon
 MOTEURS « DOLO »
 A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE

Maison fondée en 1838
LOTZ FILS DE L'AINÉ

Rue Canclaux -> NANTES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Trousseaux

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du

Petit Paris

AU PETIT PARIS

NANTES

9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71

Petit Paris

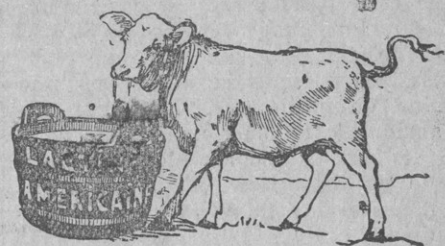
On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT
 Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Velles, Chaussures
 Pour Hommes : Complots de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée à 3 centimes le litre,
 Qui donne des **VEAUX BLANCS**, à chair ferme et lourde,
 Qui évite la tuberculose, excite l'appétit, facilite la digestion, guérit la diarrhée et se prépare sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épicer à Blain - DEMASSARD, Boulanger à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

VIGNES AMÉRICAINES



C'est aux Pépinières **GIRAULT** que nous devons nos plus belles Vignes. La sélection en est parfaite.

Eugène GIRAULT

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) -> Téléph. Nos 3 et 0.25

Exposition N° Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
 Hors Concours -> Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES
 Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de Pieds-Mères - Champs d'expériences
 Authenticité et Sélection rigoureusement garanties
 PRIX MODÉRÉS - COMMANDES & EXPÉDITIONS SOIGNÉES

La Maison accepterait Représentant sérieux



L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succ^r

1, Rue
 Sainte-
 Catherine
 NANTES

Constructeur